

**DECISION N°303-2026 –
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT RUE DES LISSEURS/RUE TRAVERSIERES -
ROZIER-EN-DONZY**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société REALITE Urbanisme et Aménagement ci-annexé,

Considérant la nécessité d'engager une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement des rues des Lisseurs et des Traversières sur la commune de Rozier-en-Donzy,

Considérant la proposition d'honoraires de REALITE Urbanisme et Aménagement, 34 Rue Georges Plasses 42300 Roanne avec un taux de rémunération de 4.90 % pour un montant prévisionnel des travaux de 236 000.00 € HT portant la rémunération de REALITE à 16 264,00 € HT soit 19 516,80 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société REALITE Urbanisme et Aménagement, 34 Rue Georges Plasses 42300 Roanne, pour un montant total de 16 264,00 € HT soit 19 516,80 € TTC,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 06/08/2026

Le Président,
Pierre VERICE
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260806-3032026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2026